

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 3 (1900)
Heft: 105

Artikel: Scènes d'audience : l'idée de Mme Dutibia
Autor: Moinaux, Jules
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-249686>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

gathe Cuenin, et l'Elisabeth sa sœur, pour aller à Paris : elles sont passées par Besançon.

Le 10 au soir, est mort le plus grand fils de Trincano, lequel était étudiant en p. m. ères.

Le 13 vers sept heures du matin est mort le vieux granger du curé qui était né à Rocourt.

Le même jour, on a mis à la prison sous la maison de ville pour avoir fait des polissonneries sur les rues, Joseph Bindit charpentier, le fils, Ignace Jollat coutelier, le fils, Jacques Jollat apprenti menuisier. André Nicol apprenti cordonnier chez Joseph Verneur, Dionys Verneur apprenti menuisier. Bérulhay, apprenti cordonnier, Buchwalder Pierre Joseph, apprenti maçon et Jean Pierre fils du vieux bruder de Lorette, apprenti cordonnier.

Le 15 est morte la femme de Voyat d'Alle le fils, et Comment d'Alle a épousé la jeune fille de Voyat le même jour.

Ce jour là 15 avril, un homme qui était logé dans le bâtiment des Halles (*), sur le devant, à la dernière chambre du côté du Saumon (**) se coupa la gorge avec un rasoir entre midi et une heure. Le lendemain on l'a mené sur la claie par le bourreau, à quatre heures du soir, pour l'encrotter sous les Fourches (***) La raison de son suicide est qu'il demandait six louis d'or à Monsieur d'Andlau, et il lui donna six sols de Bâle. Et sur ça, il fit l'action. Il était monté avec un chapeau à bords d'or, une perruque, une chemise garnie, un habit bleu avec des brandebourgs en or, et une épée à poignée d'argent, une paire de bottes et une canne à main.

Le 20 sur les deux heures du matin, est morte Madame Guélat la femme du conseiller du Magistrat de la ville.

Le 9 avril M. Scheppelin, avocat de Son Altesse s'est marié avec Mademoiselle Paul, la seconde, nommée Françoise, entre trois et quatre heures du matin. Il a donné les „ Pieds de bœuf „ (****) à M. L'Hoste, Elu de son Altesse, et ils ont été bus à Courtemaiche, chez Faivre caba-

(*) L'hôtel des Halles comprenait un certain nombre d'appartements destinés à loger les étrangers de distinction que le Prince ne pouvait recevoir au Château de Porrentruy.

(**) Le Saumon était dans la maison Cassal.

(***) Le lieu des exécutions capitales était à droite de la route de Courgenay, sur la colline vis à vis des bains actuels.

(****) On nomme encore ainsi le tribut plus ou moins volontaire que les garçons prélèvent sur l'étranger qui épouse une fille de la localité. Cette coutume à peu près abandonnée aujourd'hui surtout dans les villes, a souvent occasionné sous l'ancien régime, comme sous le régime français et même de nos jours, des abus et des désordres qui ont dû être réprimés par les tribunaux.

— Oh ! je veux aller, là-bas où la Vierge guérit.

Non, elle n'avait jamais cru à la protection de la Vierge ; elle ne savait que reprocher aux Dieux puissant sa cruauté. Est-il le Seigneur de bonté, Celui qui fait souffrir les faibles enfants qui les condamne au lent martyre ! Elle caressait les blonds cheveux de son fils d'une main lente et douce.

Aller à Lourdes... O mon cher bien-aimé, ce long voyage serait bien fatigant pour ta faiblesse ; crois-moi, les soins d'un bon médecin me paraissent préférables.

Yvan se mit à réfléchir ; puis, tristement, secouant la tête :

— Mère, vous avez appelé, les unes après les autres, toutes les célébrités médicales, elles n'ont rien pu pour moi

C'était vrai ; tous les soins prodigués au malade, tous les traitements les plus dispendieux étaient restés sans résultats.

Yvan reprit, en appelant, du sourire, l'aide de sœur Florence.

— Vous voyez bien que je n'ai plus qu'un recours : celui du ciel.

Comment aurait-elle pu le refuser, elle qui

retier, le jour même des noces, qui était le lendemain des fêtes de Pâques.

Le 22 avril, on a tiré deux coups de canon pour le feu qui avait pris dans la forêt de Son Altesse, entre Calabri et la métairie de chez Linzmann. (****) Il a même fallu qu'on y passe la nuit pour éteindre. On a sonné le tocsin par ordre de Son Altesse.

Le 28 avril, à cinq heures du matin, M. Humbert procureur général a épousé Mademoiselle Cuchot la plus jeune, et lui est âgée de 70 ans : c'est sa troisième femme.

Le 7 de mai est morte la plus jeune fille de Christophe L'Hoste sacristain de la paroisse.

Saint Modeste, de Maiche, a été enchassé au couvent des Ursules de Porrentruy dans le commencement de cette année 1760. On l'a ensuite transporté aux Annonciades le 9 mai, et les sœurs ont orné la couronne avec des fleurs. Le 11 mai, le clergé de la paroisse est venu chercher la chasse aux Ursules entre sept et huit heures du matin. Quatre prêtres la portaient, dont messire Chay vicaire de la paroisse en ce temps là, messire Sideler prêtre, messire Rosé le vieux, demeurant vis à vis du couvent des Annonciades et l'abbé Rouge, mais il ne disait pas encore messe. Et il y avait quatorze prêtres pour porter le saint depuis la porte d'en haut la ville jusqu'à Maiche : il est tombé de la pluie tout le jour.

Le 8 d'avril on a joué un bon tour à Etienne Theubet menuisier. Donc, il alla se promener à cheval à Courtemaiche ; donc Joseph Richard, Hermann le fils, boulanger de sa profession, Stéfi L'hoste chapelier, avec Pierre Joseph Nicol, Henri Nicol et Jean Jacques Joseph Nicol, s'en furent à Courchavon, et conclurent d'aller prendre son cheval à Courtemaiche. Et Joseph Richard et Stéfi L'hoste le furent prendre dans l'écurie, tandis qu'on amusait Theubet. Le même jour, dans la même promenade, nous avons rencontré la Gelin et la Guillemain qui nous suivirent jusqu'à Courchavon voulant qu'on les divertisse. Mais ils s'en passèrent fort bien, et s'en retournèrent toutes seules comme elles y étaient venues.

Le 12 mai M. de Goulon a épousé Mademoiselle de Lœwenbourg à Vaufrey, et c'est Son Altesse qui les a mariés, un lundi matin. Et sont été de retour pour Porrentruy le mercredi où les garçons de la ville les furent attendre pour „ les Pieds de bœuf „ avec des coups de

(****) Les incendies étaient annoncées par deux coups de canon tirés par la porte de la tour Réfoussé.

n'avait au cœur que deux amours, que deux ardentes passions : son fils et l'art. Elle répliqua donc :

— Eh bien, tu iras à Lourdes en même temps que les petites incurables pour lesquelles je vais chanter.

Et, tous bas, elle pensait.

— Chimère ! Pauvre Yvan, quelle nouvelle et atroce déception il se prépare !

II

Sœur Florence et la comtesse de Ruloff venaient de quitter l'infirmes, quand, sur le seuil de la chambre, apparut une jeune fille d'environ quinze ans. Elle se tenait debout, le sourire aux lèvres, un bouquet de roses en main.

— Alba, murmura Yvan, dont le regard venait aussi de s'éclairer ; bonjour, ma petite Alba.

Il était aisé de voir qu'une vive sympathie existait entre les adolescents, une fraîcheur de sentiment qu'ils ignoraient eux-mêmes, étant trop encore, l'un et l'autre, à l'aube de la vie.

(La suite prochainement.)

canon : ils n'eurent que trois gros écus de trois livres. Ils les furent boire le jour de l'Ascension à Courtemaiche, dont il y avait César Lafon, L'hoste, Elu de Son Altesse, François Verneur cordonnier et son frère Félix, Nicolas Melhuat et Pierre Joseph Nicol.

Le 15 mai, entre quatre et cinq heures du soir, M. Mallebaux officier a été trouvé mort au milieu de son poêle.

Le 19 mai, un lundi, entre midi et une heure Bailly le fils aîné, tira un coup de pistolet contre le plancher du poêle. Son petit frère qui se trouvait là reçut trois dragées dans le corps, autour de quatre sautèrent aux fenêtres et y firent même des trous, cependant cela ne fit rien quoiqu'on eût fait l'alarme dans le voisinage, comme si le feu eût éclaté dans la maison.

Dans les premiers jours de mai, Henri Joseph Melhuat menuisier fendait du bois devant chez eux : dans le moment qu'il touchait sur sa hache, sa petite Marianne âgée de deux ans, mit sa main sur la hache qu'il touchait dessus : par grand bonheur, il n'attrape que le bout du pouce, sans quoi la main était perdue.

Le 29 mai, le premier jeudi après la fête de Pentecôte entre quatre et cinq heures du matin ma tante Cuenin, veuve d'Etienne Cuenin, et Bernard Melhuat, veuf aussi, se sont mariés à l'Eglise de St Germain : c'est l'abbé Nicol qui les a mariés.

Le 19 mai, Ferdinand Stouder de Delémont, boucher à Porrentruy demanda son congé à Messieurs de la ville, après y avoir tué le bœuf un an et deux mois. Et on mit à décret le bien de Konkant boucher pour les veaux, ce qui fut affiché à la table noire le 7 juin 1760.

(A suivre.)

Scènes d'audience

L'idée de M^{me} Dutibia

La liste des inventions baroques que leurs auteurs font breveter chaque année est une des lectures les plus réjouissantes qui se puisse imaginer, et si, comme doivent le supposer les citoyens ingénieux qui se sont torturé le cerveau pour trouver de pareilles cocasseries, leurs inventions répondent véritablement à des besoins, on n'a pas idée des horizons ouverts aux satisfactions de l'espèce humaine.

Et dire qu'il y a de ces idées si simples, qu'on ne fait pas breveter et qui, pourtant, elles, répondent à d'incontestables besoins.

Tout le monde comprendra, par exemple, qu'un veuf, habitué à la nourriture de ménage, expose sa santé, en se mettant, du jour au lendemain, au régime du restaurant, et à cette réflexion, tout le monde aussi va s'écrier : « Tiens, au fait, continuer aux veufs la petite popote dont ils avaient l'hygiénique habitude, c'est une idée, cela. » Eh bien, oui, c'est une idée, et des plus simples ; seulement, il fallait l'avoir, et on ne l'avait pas eue avant Mme Dutibia.

Et encore, remarquez que le premier venu n'est pas apte à combler cette lacune si préjudiciable aux estomacs faits à la cuisine domestique. Quiconque n'en a pas vécu soi-même, tombera fatalement dans le menu à 32 sous (2 francs avec la bouteille entière) : le potage gras, printanier, ou purée aux croutons, le plat de viande, le plat de légumes et le dessert. Mais cette bonne soupe à l'oseille, aux haricots ou aux petits pois, ce miroton des lendemains de pot au feu, cet excellent chou farci, cette délicieuse omelette au lard, ces savoureux haricots rouges cuits à l'étuvée avec un beau morceau de

porc frais, et combien d'autres plats de ménage ! Est-ce qu'on songera à leur donner tout cela, à ces braves veufs ?

Mme Dutibia, elle, y a songé ; pourquoi ?... parce qu'elle est veuve, parce que cette simple et saine alimentation de la famille, elle en a vécu pendant trente ans ; bien mieux, pendant trente ans elle a fricoté elle-même ; feu Dutibia se léchait les pouces des plats de son épouse, à tel point que, grâce à lui, la brave dame était renommée dans tout le quartier, pour son coup de casserole. Voilà comment le jour où elle fit insérer dans le *Petit Journal* : « Pension de veufs, tenue par la veuve Dutibia ; nourriture de ménage. » tous les veufs qui la connaissaient de réputation répondirent à son appel et ne tardèrent pas à jouir de santés insolentes.

Comment se fait-il qu'aujourd'hui, la voici en police correctionnelle avec un de ses clients, souffreteux autrefois et qui, grâce à elle, se porte comme un charme ? C'est ce que les débats vont nous apprendre.

Le client qui a porté plainte contre elle présente encore au visage des traces de coups d'ongles ; mais il paraît que ce n'est rien auprès de l'état dans lequel elle l'avait mis.

— Je ne le nie pas, dit-elle, et si on n'avait pas retiré M. Francastor de mes mains je lui aurais déchiqueté la figure.

M. le président. — Eh bien ! madame, voilà de la sincérité ; du regret serait peut-être préférable, dans votre intérêt.

La prévenue. — Mon regret, c'est de ne lui en avoir pas fait plus. Comment, monsieur ! ayant perdu mon pauvre mari, il ne me restait de lui qu'un petit oiseau qu'il m'avait donné, un petit *mogneau* qui était malin comme un singe, qui comprenait tout, quoi, tout ! que la nuit, il venait coucher sur mon cou... là !

M. Francastor. — Il devait être propre, votre cou.

La prévenue. — Ah !... voilà !... toujours votre même chanson, monsieur Francastor.

M. le président. — Adressez-vous au Tribunal.

La prévenue. — Bien, monsieur ; toujours votre même chanson, monsieur le président (*Rires*) ; non, excusez, je veux dire : toujours sa même chanson.

M. Francastor. — C'est celle de tous vos pensionnaires ; un oiseau est fait pour être dans une cage.

La prévenue. — Et si on vous y mettait vous, dans une cage ?... Tout ça, parce que cette petite bête, n'est-ce pas, ça n'a pas des habitudes de propreté comme un chat ; mais c'est si peu de chose... messieurs, il amusait tout le monde, que vous n'en avez pas l'idée.

M. le président. — Voyons, madame, il ne s'agit pas de votre oiseau ; vous avez avoué le fait, asseyez-vous.

La prévenue. — Mais si, monsieur, il s'agit de mon oiseau, puisque M. Francastor a eu le cœur de le tuer ; oui, monsieur, il l'a jeté sur sa chaise et il s'est assis dessus.

M. le président. — Exprimé ?

M. Francastor. — Parfaitement.

La prévenue. — Vous voyez, il n'a pas honte de l'avouer.

M. le président. — Pourquoi lui avez-vous tué son oiseau ?

M. Francastor. — Comment, monsieur, un pierrot criard et malfaisant et sale, qui saute sur la table, qui vient manger dans les assiettes.

La prévenue. — Tous ces messieurs en riaient à ventre déboutonné...

M. Francastor. — Oui, ils riaient aussi, n'est-ce pas, quand il faisait ses ordures sur leur pain ? Et cette nappe ?... c'était dégoûtant à voir. Si, au moins, Mme Dutibia, qui passait

tout à son oiseau, était indulgente pour le monde...

La prévenue. — Le monde a le raisonnement, et une petite bête, pas.

M. Francastor. — Mais, messieurs, on ne pouvait pas fumer, on ne pouvait pas cracher, et son sale pierrot... Enfin, messieurs, voilà ce qui m'a exaspéré : un jour, de la table, il saute sur le bord de la soupière ; il se retourne du côté intérieur et crac !... dans la soupe ! comme c'est propre !

La prévenue. — Avec le bout de mon petit doigt, j'ai enlevé ça ; voilà-t-il une affaire !

M. Francastor. — Voilà-t-il une affaire, parce que c'était votre oiseau ; si un de nous en avait fait autant !...

Les rires de l'auditoire couvrent la suite des paroles du plaignant.

Mme Dutibia est condamnée à 25 fr. d'amende et 25 fr. de dommages-intérêts.

Voilà comment se perdent les meilleures maisons.

JULES MOINAUX.

Aux champs

Du défrichement.

Le défrichement consiste à mettre en culture un terrain couvert de bois ou abandonné depuis longtemps à la végétation spontanée. Cette opération se pratique généralement pendant la période hivernale, alors que le sol détrempe se laisse facilement pénétrer par les outils, et que les attelages et que la main-d'œuvre est moins chère.

Les terres en friche sont toujours de qualité médiocre ; c'est précisément parce qu'on les reconnaît incapables de rémunérer suffisamment les capitaux consacrés pour les travailler et les fertiliser, que ces sortes de terres ne sont pas soumises à la culture. Elle s'améliore peu à peu d'elles-mêmes par suite de l'accumulation des débris de végétaux qui poussent à leur surface. Mais si on exploite leur production herbacée ou ligneuse pour la convertir en combustible, en litière ou en fourrage, elles deviennent encore plus médiocres qu'au début. La mise en culture, dans ce dernier cas, devient très coûteuse, et il est rare qu'il y ait intérêt à cultiver de pareilles terres.

Mais on peut tirer un parti assez avantageux des mauvais sols dans le cas où la proximité des sources d'engrais phosphatés, potassiques, etc., permet de porter à pied-d'œuvre, à bas prix, les éléments fertilisants qui leur manquent ou bien encore dans le cas où l'exploitation aurait à gagner à l'extension des terres arables.

Lorsque le défrichement ne porte que sur de petites surfaces, il suffit de considérer la qualité du sol et du sous-sol pour se rendre un compte suffisamment exact de l'opportunité de l'opération. Mais ces considérations sont insuffisantes, s'il s'agit de mettre en culture de grandes étendues, il est ici indispensable de déterminer, avant tout commencement de travail, l'importance des débours à effectuer, car il ne faut pas perdre de vue que ces frais ne se limitent pas exclusivement dans la préparation mécanique et la fertilisation du sol ; ils s'étendent aussi sur tout le capital foncier et le capital d'exploitation.

C'est qu'en effet l'accroissement des surfaces cultivées entraîne une augmentation de récoltes demandant de nouveaux bâtiments pour les loger, de nouveaux instruments pour les récolter, les transporter, de nouveaux attelages, etc., etc. Il faut donc avoir devant soi des capi-

taux suffisants pour mener à bien l'entreprise du défrichement.

Il ne reste ensuite qu'à procéder à l'opération de la manière la plus rationnelle. L'examen de la végétation spontanée peut donner, dans une certaine mesure, de bonnes indications sur la nature du sol ou du sous-sol. La prédominance de l'ajonc et de la bruyère à balais est bon signe ; ces plantes croissent sur des terres profondes et fertiles. Les petites bruyères, surtout si elles sont chétives, indiquent au contraire un sol aride et coûteux à améliorer. La grande fougère, dans les terres silicieuses dénote la présence d'une certaine quantité de potasse.

On doit toujours donner la préférence aux terres silico-argileuses garnies de grandes bruyères et fougères, de forts ajoncs ; ce sont celles qui coûtent le moins à être converties. Il vaut mieux ne pas livrer à la culture les terres silicieuses, argileuses, reposant sur un sous-sol imperméable voisin de la surface ; il est préférable de les consacrer à la plantation d'essences résineuses ou feuillues.

Par quelques sondages, on s'assure ensuite qu'aucun bloc de roche ne vienne gêner le passage des instruments de travail, puis on trace la direction des chemins d'exploitation.

Au point de vue de la fertilisation, si l'on considère que ces terres sont dans la plus grande majorité des cas dépourvues de calcaire actif, et d'acide phosphorique, on doit conclure à l'apport de ces éléments par des chaulages, des marnages et des engrais phosphatés. L'incorporation simultanée de la chaux et de l'acide phosphorique est réalisée économiquement par l'emploi de scories de déphosphoration ou de phosphate de chaux naturel, que l'on enfouit par le premier labour de défrichement.

On peut mettre sans crainte des doses élevées d'acide phosphorique, une quantité suffisante pour huit ou dix ans, surtout s'il s'agit d'implanter une culture permanente ; l'élément phosphaté se conservant très bien dans le sol, et restant constamment à la disposition des plantes qui l'utilisent suivant leurs besoins. Pour la culture annuelle, ou bi-annuelle on peut se contenter de 1,000 kilos par hectare de phosphate naturel à 30 ou 40 % de phosphate de chaux ou de 2,000 kilos de scories de déphosphoration.

Ces derniers engrais agissent en outre par la chaux qu'ils contiennent, dans la proportion de 30 ou 40 %, pour neutraliser l'acidité des terres nouvellement défrichées ; quelquefois même, l'emploi de phosphates minéraux donne le même résultat. Mais dans les terres trop riches en matières organiques, ou cette acidité est très prononcée, comme celles des vieilles forêts, des anciennes tourbières, etc., on doit recourir en outre à des chaulages.

Disons, pour terminer, que le défrichement des bois est soumis à certaines règles qu'on ne doit pas ignorer. Celui qui veut défricher un bois doit en faire la déclaration au préfet au moins quatre mois d'avance, pour autorisation à donner à l'Administration forestière.

Font toutefois exception à cette règle :

1° Les jeunes bois pendant les 20 premières années après leurs semis ou plantation ;

2° Les parcs ou jardins clos ou attenants aux habitations ;

3° Les bois non clos, d'une étendue au-dessous de dix hectares, lorsqu'ils ne font pas partie d'un autre bois qui compléterait une contenance de dix hectares, ou qu'ils ne sont pas situés sur le sommet ou la pente d'une montagne.

JEAN D'ARAULES.